

SAQ

Un bénéfice record
en 2002-03

Page B 3



CULTURE

La politique du livre
est malmenée par Charest

Page B 7

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

PERSPECTIVES

Toujours non

C'est toujours non, 22 ans plus tard. La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a été invitée à refaire ses classes dans ce long contentieux de l'amiante opposant le gouvernement québécois à quelque 1300 petits actionnaires. Après une période de deux ans marquée par l'hésitation, puis par les audiences publiques, les délibérations et la rédaction d'un rapport de 47 pages, c'est toujours non.

Cette saga n'en finit plus. Un contentieux dont l'origine remonte à il y a 22 ans. Ainsi, quinze ans jour pour jour après une première audition, et deux ans après avoir été invitée à refaire ses devoirs, la CVMQ a tranché vendredi dernier. Les demandes présentées par le Comité pour un traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos sont rejetées.

Elle qui, dans ce contentieux, avait déjà statué que le gouvernement québécois n'était pas assujéti à ses lois a été invitée par la Cour d'appel du Québec à revoir la cause sur le fond. Le travail a été repris et a abouti à la décision de vendredi. «La Commission a conclu qu'il n'y a pas de preuve démontrant que le gouvernement du Québec ou que la Société nationale de l'amiante a fait défaut de respecter une disposition de la Loi ou du Règlement. Qu'il n'y a pas lieu pour la Commission, dans les circonstances, d'entendre le recours civil que le requérant lui demande d'entendre.»

Voici un petit rappel des grands chapitres de cette bataille, probablement la plus longue saga en valeurs mobilières dans l'histoire québécoise. Une saga qui tire son origine de cette désastreuse opération d'étatisation de l'industrie de l'amiante, amorcée en 1981 sous le gouvernement du Parti québécois mais complétée en 1986 sous la gouverne libérale.

Le gouvernement Lévesque et son ministre des Finances d'alors, Jacques Parizeau, avaient orchestré l'opération de nationalisation en créant la Société nationale de l'amiante (SNA) et en achetant la participation de 54,6 % de l'entreprise américaine General Dynamics dans Asbestos en contrepartie d'une somme de 170 millions de dollars, ou 87 \$ l'action. L'offre, qui multipliait par 16 la valeur des actions d'Asbestos à cette époque, n'avait pas été étendue aux actionnaires minoritaires malgré la prime versée supérieure au taux réglementaire de 15 %. Criant à l'expropriation, les quelque 1300 actionnaires minoritaires, retenus alors 30 % d'Asbestos, réclament depuis un traitement équivalent. Une affaire de 100 millions à l'origine, évaluée à au moins 200 millions aujourd'hui.

Deux voies ont été empruntées. La voie ontarienne, qui abritait la Bourse où les actions d'Asbestos étaient inscrites et lieu de résidence de la majorité des actionnaires, et la voie québécoise, puisque le dossier plaçait le gouvernement du Québec, son ministre des Finances Jacques Parizeau et une société d'Etat québécoise au banc des accusés.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario avait, dans son jugement de 1994, blâmé le gouvernement québécois pour avoir adopté un comportement «abusif» à l'endroit des actionnaires minoritaires. L'organisme de réglementation reconnaissait toutefois que la transaction entre le gouvernement et General Dynamics n'était pas une offre de prise de contrôle au sens de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) telle qu'elle se lisait à ce moment-là. Ce faisant, la SNA n'était pas tenue d'étendre son offre aux actionnaires minoritaires d'Asbestos. La CVMO s'était toutefois dite préoccupée par le procédé utilisé par le gouvernement du Québec. Mais la CVMO précisait qu'elle n'avait pas juridiction dans ce dossier.

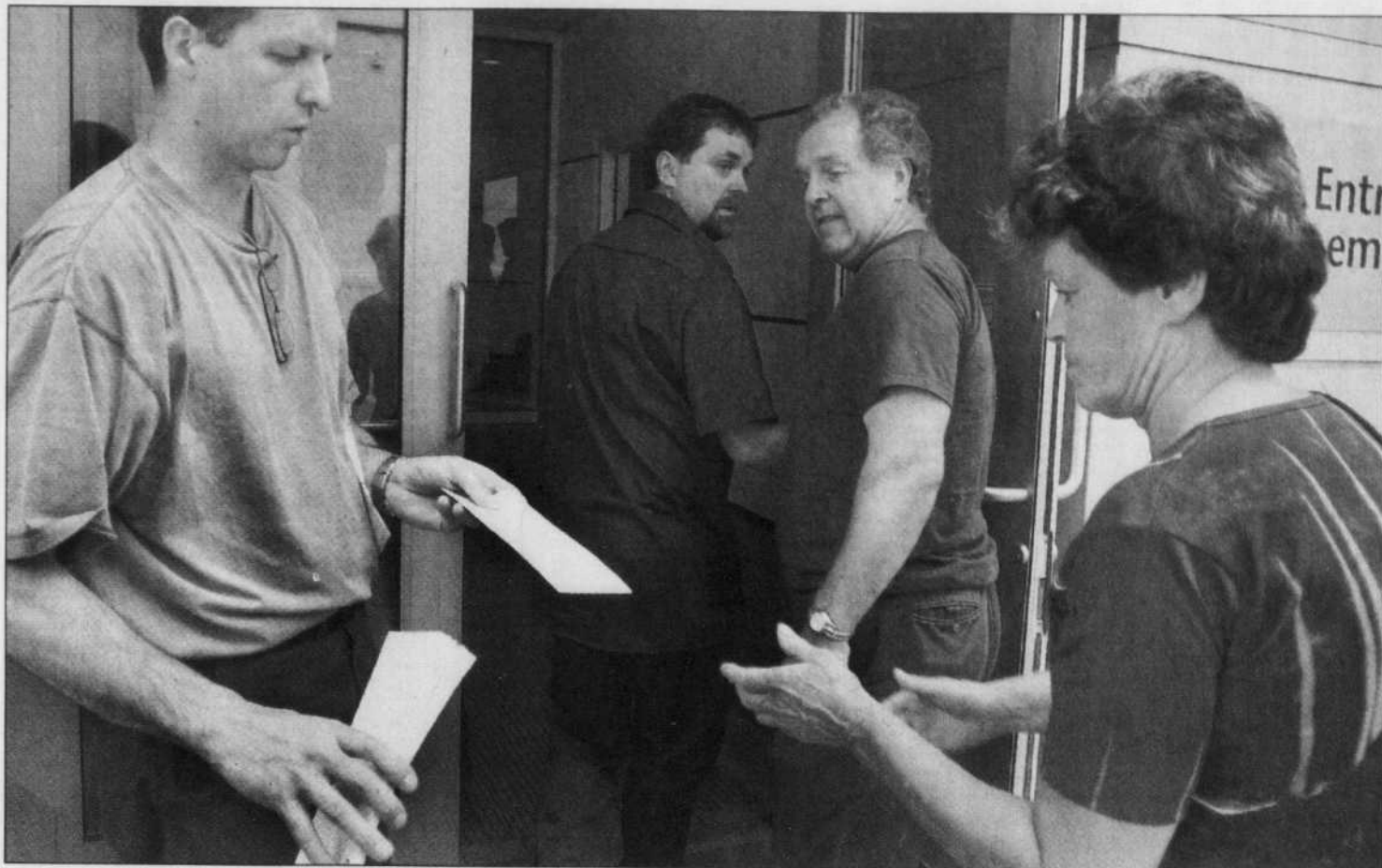
Une cour divisionnelle ontarienne a repris ce thème pour invalider, en 1997, la position de la CVMO et ordonner au gouvernement québécois de racheter les actions des petits porteurs dans les 90 jours, à défaut de quoi il se ferait expulser du marché des capitaux ontariens. La Cour d'appel de l'Ontario est venue casser ce dernier jugement en 1999. Tout en reconnaissant que le Québec et la SNA avaient été «abusifs» et «injustes», la cour jugeait que cette affaire n'avait pas suffisamment de liens avec l'Ontario pour que la CVMO tienne une audience à ce sujet, a-t-elle en substance soutenu.

La Cour suprême, dont une majorité de juges avait retenu le même qualificatif d'«injuste» lors des audiences tenues en décembre 2000, est venue enfoncer le même clou, en juin 2001, en reconnaissant que la CVMO n'avait pas juridiction dans ce dossier. Ramenant ainsi le tout sur le bureau de la CVMQ.

Quant à la voie québécoise, la CVMQ avait d'entrée de jeu déclaré, dans une décision rendue en 1988, que la Loi sur les valeurs mobilières ne pouvait s'appliquer à la Couronne et à ses mandataires, qui bénéficient de l'immunité. Elle refusait ainsi d'entendre la cause sur le fond. Pourtant, la même année, le plus haut tribunal du Canada rendait une décision qui a replacé le gouvernement devant ses obligations. Dans la cause Spalding — une affaire de transaction d'initiés impliquant Dumtar et la Caisse de dépôt et placement —, la Cour suprême avait souligné qu'un gouvernement utilisant les lois avait les devoirs et les responsabilités inhérents à ces lois. La Caisse de dépôt voulait alors se soustraire à l'obligation de compléter les rapports d'initiés.

La Cour d'appel du Québec a cassé la décision de la CVMQ en 1993. Dans son jugement, cette cour avait souligné que la CVMQ avait décidé de «tenir ce débat dans un *vacuum total* sur le plan factuel». Aussi, «en décidant de refuser toute preuve de faits, la [CVMQ] a complètement stérilisé le débat».

La CVMQ a une nouvelle fois tranché vendredi. Le Comité des petits actionnaires ira une autre fois en appel.

Gérard
Bérubé

Le couperet est tombé hier sur l'établissement où travaillent quelque 500 personnes, pour la plupart des employés de longue date qui pensaient bien demeurer au service de la société «jusqu'à leur pension».

Imperial Tobacco ferme son usine de Montréal

L'entreprise abolit 840 postes au Canada, dont 580 au Québec

KARINE FORTIN
PRESSE CANADIENNE

L'usine de cigarettes d'Imperial Tobacco du quartier Saint-Henri, à Montréal, fermera ses portes d'ici la fin de l'année, deux ans à peine avant son 100^e anniversaire. Le couperet est tombé hier sur l'établissement où travaillent quelque 500 personnes, pour la plupart des employés de longue date qui pensaient bien demeurer au service de la société «jusqu'à leur pension».

L'usine bâtie en 1906 avait pourtant été rénovée au coût de 54 millions entre 1999 et 2001.

Déclin du marché mondial

Même si elle demeure extrêmement rentable, Imperial se dit victime du déclin du marché mondial du tabac. Selon des statistiques dévoilées par l'entreprise, les expéditions totales de l'industrie canadienne ont en effet diminué de 10,2 % l'an dernier, pour s'établir à 43,7 milliards de cigarettes. À leur sommet, en 1982, elles atteignaient 73,8 milliards.

D'après le porte-parole de la société, Yves-Tho-

mas Dorval, la restructuration majeure annoncée hier matin était devenue nécessaire afin de permettre au plus grand cigarettier canadien de conserver sa place dans l'industrie. Ses grandes marques telles que Du Maurier, Player's et Matinée lui assurent pour l'instant plus de 60 % du marché national.

Au total, le plan de réorganisation du fabricant de produits du tabac entraînera la suppression de 840 emplois syndiqués, non syndiqués et occasionnels, au Québec ainsi qu'en Ontario. Le siège social de l'entreprise fondée en 1912 demeurera à Montréal, mais 80 postes y seront abolis.

Toutes les activités de production seront concentrées à Guelph, à environ une heure de Toronto. De plus, deux des cinq établissements du complexe d'Aylmer, où sont effectués l'écotage et le battage du tabac, seront fermés.

«C'est 45 % de notre main-d'œuvre qui est directement concernée», a reconnu M. Dorval lors d'un entretien téléphonique. «Cela ne veut cependant pas dire que nous mettons à pied la moitié de notre personnel.»

En effet, les travailleurs qui le désirent pourront probablement être relocalisés. Par ailleurs, plu-

sieurs employés syndiqués risquent d'opter pour une retraite anticipée. «La moyenne d'âge à notre usine de Montréal est de 47 ans, et plus de 40 % de nos employés sont âgés d'au moins 52 ans», a souligné M. Dorval.

Au total, la restructuration et la radiation de la valeur des établissements fermés et de leur équipement entraîneront des frais non récurrents après impôt de 190 millions, qui seront inscrits aux livres d'Imperial au deuxième trimestre 2003.

Par ailleurs, la société mère d'Imperial Tobacco, British American Tobacco (BAT) a elle aussi annoncé hier une réduction de son effectif en Grande-Bretagne. Environ 490 emplois seront supprimés au coût de 490 millions \$US.

Une douche froide

L'annonce de la fermeture de l'usine de Montréal a eu l'effet d'une douche froide sur les employés. «Nous l'avons appris ce matin, dix minutes avant que les employés soient mis au courant, a raconté le vice-président du syndicat, Yves Maillé.

VOIR PAGE B 4: TABAC

Bois d'œuvre: Québec craint l'isolement

La province n'est pas mentionnée dans un document américain suggérant des pistes de solution au conflit

ISABELLE RODRIGUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Québec a lancé un appel au ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, lui demandant d'agir dans le conflit du bois d'œuvre afin d'éviter que la province ne se retrouve isolée du reste du Canada.

L'administration américaine a dévoilé hier l'ébauche d'un document qui suggère une liste de correctifs que les provinces pourraient mettre en œuvre pour satisfaire aux exigences des États-Unis. Le document (appelé le bulletin d'interprétation) ignore complètement le Québec, puisque la province et les représentants du gouvernement américain ne seraient pas parvenus à s'entendre lors des discussions, notamment sur la question de l'inclusion des copeaux de bois dans l'analyse.

Québec isolé

Comme ce document pourrait servir, à long terme, de base au règlement du conflit qui perdure depuis deux ans, Québec craint de se retrouver isolé, aux prises avec les mêmes pénalités alors que les autres provinces pourraient avoir réglé le différend.

Lors d'un point de presse à Qué-

bec, le ministre québécois des Ressources naturelles, Sam Hamad, a fait état de la déception du gouvernement. «Si le bulletin final est publié et que le Québec n'y figure pas, les autres provinces auront la chance de corriger leur régime en fonction du bulletin et les pénalités vont tomber pour elles. Mais nous, on n'aurait pas la chance de le faire», s'est inquiété M. Hamad.

Québec demande donc au ministre Pettigrew d'intervenir auprès de Grant Aldonas, le sous-secrétaire américain au Commerce et responsable du document, afin que l'administration américaine reprenne les discussions le plus rapidement possible.

C'est également la position du Conseil de l'industrie forestière du Québec, qui se dit «extrêmement déçu» de l'absence du Québec et qui souhaite qu'un «dialogue constructif [s'installe] afin d'arriver à inclure le Québec à des conditions acceptables pour l'industrie».

Au Québec, les pénalités de 27 % imposées au bois d'œuvre canadien exporté aux États-Unis ont porté un dur coup à cette industrie. En un an, les exportations nettes des entreprises québécoises aux États-Unis

VOIR PAGE B 4: BOIS

BAUME & MERCIER

GENÈVE · 1830



CapeLand S

CHRONOGRAFE AUTOMATIQUE
EN ACIER INEXTENSIBLE
CHRONOMÈTRE OFFICIELLEMENT CERTIFIÉ (COSC)
ÉTANCHE À L'EAU JUSQU'À 200 MÈTRES
www.baume-et-mercier.com
\$3,995

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

540,4 millions en 2002-03

La SAQ dégage un bénéfice record

Le budget Séguin oblige toutefois la société d'État à faire encore mieux cette année

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La Société des alcools du Québec a dégagé un bénéfice record en 2002. Mais il lui faudra faire plus cette année pour répondre aux exigences du ministre des Finances, Yves Séguin. Ce devra être 30 millions de plus que les 540 millions affichés, que la société d'État pense pouvoir dégager à l'interne, malgré les pressions s'exerçant sur ses marges, essentiellement avec ses gains d'efficacité découlant de systèmes informatiques reconstruits à grands frais. Tout cela sous le regard scrutateur d'un nouveau président du conseil recruté dans l'équipe libérale.

Le conseil des ministres a annoncé hier la nomination de Raymond Boucher au poste de président du conseil d'administration de la SAQ. Présenté comme étant un organisateur libéral, M. Boucher s'inscrit en relève de Pierre Parent et jouera un rôle actif à la SAQ, dit-on. Agé de 56 ans, M. Boucher était consul-

tant en affaires depuis 2002. Son parcours l'a mené à exercer diverses fonctions, notamment au sein de Labatt et de Télémedia.

Dans son rapport annuel 2002-03 déposé hier à l'Assemblée nationale, la SAQ a fait ressortir un bénéfice net record de 540,4 millions, en hausse de 10,6 % sur celui de l'exercice précédent. Les ventes brutes et les ventes nettes ont progressé selon le même pourcentage, respectivement à 2,41 milliards et à 1,87 milliard, maintenant la marge bénéficiaire nette à 29 %.

Dans son communiqué, la société d'État a mis l'accent sur le fait que ces ventes ont généré des recettes gouvernementales combinées de 1,13 milliard, en hausse de 9,4 % sur un an. De cette somme, 842 millions ont été dirigés vers Québec, soit 302 millions sous forme de taxes et 540 millions en dividende. Un dividende qui devra être grossi de 30 millions cette année pour répondre aux nouvelles cibles fixées par le ministre Séguin.

«Nos projections faisaient ressortir un bénéfice net de 550 millions l'an prochain. La cible passe à 570 millions», a résumé le p.-d.g. de la SAQ, Louis Roquet. Une cible qui sera atteinte sans augmentation des prix ni majorations et sans mises à pied, promet-il. Simplement en faisant mieux. Mais avec un taux de croissance anticipé des ventes en 2003-04 passant de 10,6 % à 6 ou 7 %, avec une dépense additionnelle d'amortissement de 20 millions et une marge bénéficiaire érodée, les quelque 150 millions en ventes additionnelles inscrites à l'agenda ne généreront qu'un rendement net de 9,4 millions, ou de 6,2 %.

Intégration informatique

Le vaste chantier de l'intégration informatique de la SAQ, placé sous l'acronyme de VSOP, a entraîné une perte d'efficacité, a précisé M. Roquet. Il s'attend donc maintenant à dégager d'importants gains de productivité de cette mise en forme informatique. L'activation par étapes de ce système doit commen-

cer samedi. «La SAQ a beaucoup investi depuis cinq ans pour remettre ses infrastructures à niveau, ouvrir de nouvelles succursales, agrandir ses entrepôts, renouveler sa flotte de véhicules et se doter d'un système informatique intégré», a-t-il renchéri. Quant à l'enveloppe associée à VSOP, le p.-d.g. s'en tient à la dernière estimation chiffrant à 96 millions le coût total du projet, comparativement à un coût à l'origine que la SAQ situe à 57 millions.

Mais quant à la nouvelle cible et selon les propos recueillis par la Presse canadienne, «ça va être du sport. C'est là qu'on va être capables de démontrer qu'on est de bons gestionnaires. Il va falloir y aller non pas par deux économies de dix millions mais par 2000 économies de 10 000 \$. Notre objectif est de devenir la société la plus efficace du Québec».

En 2002-03, la SAQ a ajouté 18 sites à son réseau de 380 succursales. Elle a également créé 132 emplois réguliers et près de 300 à temps partiel dans l'intervalle.

Bénéfice net de 1,45 milliard

Les profits de Loto-Québec sont demeurés stables l'an dernier

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le bénéfice net de Loto-Québec est demeuré stable l'an dernier, à 1,45 milliard, soit à peine deux millions de moins que l'année précédente.

Ce sont les loteries vidéo qui ont été les plus payantes pour Loto-Québec. Ces loteries vidéo ont permis un bénéfice de 705 millions, indique le rapport annuel de Loto-Québec déposé hier à l'Assemblée nationale. Les loteries traditionnelles ont pour leur part généré des bénéfices de 517 millions. Quant aux trois casinos que Loto-Québec gère dans l'Outaouais, à Montréal et dans Charlevoix, ils ont permis de dégager des profits nets de 281 millions avec les paris, les services de restauration et d'hébergement.

Au niveau des casinos, il y a eu 6,5 millions de visiteurs au Casino de Montréal, 3,4 millions à celui du Lac-Leamy (Outaouais) et 1,1 million au casino de Charlevoix.

Quant aux loteries vidéo, les 14 300 appareils installés dans 3660 sites ont eu des ventes totales de 1,08 milliard et ont généré un profit net de 705 millions. On a pris certaines dispositions pour



Ce sont les loteries vidéo qui ont été les plus payantes pour Loto-Québec. Ces loteries vidéo ont permis un bénéfice de 705 millions, indique le rapport annuel de Loto-Québec déposé hier à l'Assemblée nationale.

un meilleur contrôle de l'utilisation de ces appareils. Les nouveaux appareils de la dernière génération comptent maintenant une horloge qui oblige l'utilisateur à se fixer une durée maximale de

jeu, et qui réduit de 100 \$ à 60 \$ l'insertion maximale par session de jeu.

Les loteries traditionnelles ont pour leur part connu des ventes totales de 1,8 milliard et généré des

profits nets de 517 millions. C'est la Super 7 qui a connu le meilleur succès: ses ventes ont augmenté de 55 % au cours de l'année. Il faut dire que la Super 7 de mai 2002 avait vu son gros lot atteindre 37,8

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

EN BREF

Luc Chabot dirigera Investissement Desjardins

(Le Devoir) — Le président et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins, Alban D'Amours, a annoncé la nomination de Luc Chabot au poste de président et chef de l'exploitation d'Investissement Desjardins. M. Chabot succédera à Bruno Riverin qui prendra sa retraite. M. Chabot est, depuis juin 2001, premier vice-président exécutif d'Investissement Desjardins et président-directeur général de Capital régional et coopératif Desjardins. Comptable agréé et conseiller en management certifié, M. Chabot est entré au service de PricewaterhouseCoopers en 1983. Il a quitté cette entreprise en 1997 pour occuper successivement les postes de vice-président aux finances et aux affaires institutionnelles chez Cullinar et directeur général du Groupe Lactel. Quant à M. Riverin, il est entré au service de Desjardins en 1977 où il a occupé, à partir de 1980, la fonction de président-fondateur de la Caisse centrale Desjardins. En 1987, il est devenu président et gouverneur de la Bourse de Montréal, jusqu'à son retour dans le Mouvement Desjardins en 1994.

EN BREF

Un bénéfice pour Shermag

(PC) — Le fabricant de meubles Shermag rapporte un bénéfice net de 16,2 millions pour l'exercice financier terminé le 4 avril dernier, comparativement à 7,2 millions pour l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation de plus de 125 %. Le bénéfice par action est passé de 54 ¢ en 2001-02 à 1,20 \$ en 2002-03. Le chef de la direction de l'entreprise sherbrookoise, Jeff Casselman, attribue ces résultats à la forte croissance des ventes et à l'amélioration soutenue des opérations. Il a également mentionné l'introduction de nouvelles collections de meubles et la pénétration de nouveaux marchés grâce à une stratégie de marketing segmenté.

EDS supprime plus de 2700 emplois

(AFP) — Le groupe américain de services informatiques Electronic Data Systems (EDS) a annoncé hier la suppression d'ici fin 2003 de 2 % de ses effectifs globaux, soit plus de 2700 emplois, dans le cadre d'une vaste réorganisation dans l'infogérance, le cœur de ses activités. Le groupe, qui présente cette réorganisation comme une nécessaire cure de rajeunissement, emploie actuellement quelque 137 000 personnes dans 60 pays, selon son site Internet. Il n'a précisé hier ni le nombre de sites ni les régions touchées. L'objectif est de réaliser des économies annuelles de 230 millions avant impôts à partir de 2004 en «éliminant les fonctions redondantes» dans les secteurs de la vente et de l'administration, a expliqué EDS dans un communiqué. La quête d'une plus grande compétitivité dans l'infogérance (gestion du parc informatique dans les entreprises) va obliger EDS à inscrire dans ses comptes de 2003 une provision pour charges de restructuration totalisant de 425 à 475 millions.

Afin de protéger les consommateurs

Léo-Paul Lauzon plaide pour que l'État s'implique dans BCE

PRESSE CANADIENNE

Le «musée des horreurs» en matière de gestion des affaires n'est peut-être pas celui qu'on croit. Le géant des télécommunications canadiennes BCE pourrait bien remporter la palme à cet égard, juge le professeur de sciences comptables Léo-Paul Lauzon.

A son avis, il est grand temps de faire cesser les pratiques de mauvaise gestion de BCE, comme le pont d'or accordé à l'ex-p.-d.g. Jean Monty, qui font que les abonnés résidentiels paient actuellement le service de base deux fois plus cher qu'il y a 12 ans.

Léo-Paul Lauzon, professeur à l'UQAM, évalue que les mauvaises décisions prises au cours des 14 dernières années par BCE ont entraîné des pertes de 47 milliards.

En conférence de presse hier, l'universitaire a dit que les grands perdants de cette situation sont les consommateurs, qui paient plus cher pour leur service de téléphone, les contribuables, qui voient grimper leurs impôts en raison du manque à gagner des gouvernements qui accordent des déduc-

tions fiscales sur certaines pertes, ainsi que les employés, dont on se défait pour confier leur tâche à la sous-traitance.

«Le manque à gagner en déductions fiscales accordées à BCE par le fédéral et le provincial a été de quelque dix milliards [au cours des 14 dernières années], a-t-il ajouté.

«Alors que la gestion de Jean-Claude Scraire, ex-dirigeant de la Caisse de dépôt, est qualifiée de musée des horreurs, on parle peu de celle de Jean Monty, que je qualifie de musée des monstruosités, a-t-il dit. On fait tout un plat avec la pension annuelle versée à Claude Blanchet [ex-p.-d.g. de la SGF], de 80 000 \$, alors que malgré des pertes énormes sous sa direction, M. Monty a encaissé en l'an 2000 quelque 50 millions à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions, qu'il a eu une prime de séparation de 1,4 million et que va lui être versée une pension annuelle de deux millions.»

Pendant ce temps, signale M. Lauzon, des gens renouent au téléphone, faute de moyens.

En outre, la stratégie de diversification sectorielle et géogra-

phique de BCE constitue un désastre aux yeux de M. Lauzon. À titre d'exemple, il a pointé Bell Canada International, Téléglobe, Montréal Trustco, Nortel Networks, Excel, Bell Globemedia, des entreprises vendues à perte quelques années après leur acquisition ou dont on a tout simplement radié les éléments d'actif.

«Bell peut toujours se reprendre avec sa vache à lait qu'est le téléphone résidentiel et avec ses souffredouleur que sont ses employés», a fait valoir l'universitaire.

Implication de l'État

Celui-ci estime que la situation a assez duré et qu'il est grand temps que l'État voie aux intérêts supérieurs de la collectivité en prenant une participation significative dans BCE pour être en position d'influer sur le processus décisionnel de Bell Canada.

M. Lauzon s'est dit toujours étonné de voir à quel point, quand le privé fait des pertes énormes, on trouve des justifications alors qu'on accuse et méprise le secteur public quand de telles pertes y surviennent.

Une vaste opération policière mène à 13 firmes de courtage de Toronto

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les agents de la Gendarmerie royale du Canada ont effectué une descente policière chez 13 firmes de courtage et une entreprise de la région de Toronto hier après-midi.

Le coup de filet s'inscrit dans le cadre d'une vaste enquête sur des manœuvres qui auraient été faites pour influencer le cours de certains titres inscrits en Bourse.

La fouille a été réalisée par une

traintaine d'enquêteurs de la GRC, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, de la police provinciale de l'Ontario et par des agents de la police de Toronto afin de «saisir des documents et des éléments de preuve», ont laissé savoir les autorités. Les noms des institutions qui ont été visitées n'ont pas été dévoilés.

«Les présumés délits concernent une petite portion seulement des titres inscrits en Bourse, surtout des titres risqués et spéculatifs», précise Bob Davis, responsable de la divi-

sion des crimes commerciaux de la GRC à Toronto. «Malgré les conséquences plutôt limitées pour les petits investisseurs, nous demeurons aux aguets face aux manœuvres illégales qui peuvent survenir sur les marchés financiers», ajoute M. Davis.

Selon un informateur, l'enquête aurait débuté il y a plusieurs mois déjà et les manœuvres illégales n'auraient pas été effectuées sur des titres de grandes entreprises canadiennes chefs de file de leur secteur.



Prix du Conseil interprofessionnel du Québec



De g. à d. : M^{re} Jean Paul Dutrisac, président du CIQ, D^r Roch Bernier, médecin, M. Jude Martineau, président de La Personnelle, assurances générales

À l'occasion du déjeuner qui suivait son assemblée générale annuelle le 16 mai dernier, le Conseil interprofessionnel du Québec remettait au Docteur Roch Bernier, médecin, le Prix du CIQ 2003 pour reconnaître l'excellence de son apport au système professionnel québécois.

La Personnelle, assurances générales est associée au Conseil en commanditant la production de la médaille qui symbolise le Prix.

Le Conseil regroupe les 45 ordres professionnels du Québec comptant quelque 286 000 membres. Il agit comme forum d'échange et de concertation et comme voix collective des ordres sur des sujets d'intérêt commun. Le Code des professions lui octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

...

Le Comité administratif du Conseil pour l'exercice 2003-2004 est composé de : M^{re} Jean Paul Dutrisac, notaire, président; M. Louis Beaulieu, orthophoniste, vice-président; M. Alain Bernier, technologue professionnel, trésorier; M. Luc Séguin, chimiste, secrétaire. En font également partie à titre d'administratrices : M^{me} Claire Bolduc, agronome, M^{me} Rose-Marie Charest, psychologue; D^{re} Christiane Gagnon, médecin vétérinaire.

ÉCONOMIE

EN BREF

Le CP coupe d'autres postes

(PC) — Le Canadien Pacifique entend sabrer d'autres emplois dans son service ferroviaire. La compagnie abolit 520 emplois de plus dans le cadre d'une restructuration de ses opérations du nord-est des États-Unis.

« Génération Y » et immobilier

(PC) — Si la vaste majorité des jeunes de la « génération Y » ne sont pas propriétaires de leur logement, plus d'un tiers d'entre eux pensent à acheter.

Selon David Dodge

La croissance déprime

REUTERS

Ottawa — Le gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, a estimé hier que la croissance économique serait « fortement déprimée » au deuxième trimestre et prédit que l'atonie se poursuivra probablement au troisième trimestre.

« La faiblesse persistante des économies américaine et mondiale ainsi que les inquiétudes entourant les répercussions économiques de l'épidémie de SRAS et de l'apparition d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine ont vraisemblablement fortement déprimé la croissance de l'activité au Canada au deuxième trimestre et laissent entrevoir une certaine poursuite de l'atonie au troisième », a déclaré David Dodge devant la Chambre de commerce du Halifax métropolitain.

Les discours de Dodge ont été publiés sur le site Internet de la Banque du Canada. Les déclarations de Dodge alimenteront les spéculations sur les marchés à l'effet d'une éventuelle baisse des taux pour stimuler la croissance.

Le discours de Dodge a été publié sur le site Internet de la Banque du Canada.

Les déclarations de Dodge alimenteront les spéculations sur les marchés à l'effet d'une éventuelle baisse des taux pour stimuler la croissance. La Banque du Canada n'a toujours pas emboîté le pas aux autres banques centrales qui ont réduit leur taux, mais la hausse de

15 % du dollar canadien contre le billet vert américain depuis le début de l'année a accru la pression sur l'économie canadienne fortement dépendante des exportations.

« L'ampleur et le rythme de la montée du dollar canadien ont dépassé toutes les attentes et auront un effet modérateur sur la demande globale au deuxième semestre de cette année et l'an prochain, a affirmé le gouverneur. Au moment de fixer l'orientation de la politique monétaire, nous devons prendre en considération les répercussions de ces facteurs sur la demande globale, de même que celles des mouvements du taux de change. »

AT&T Canada devient Allstream

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le fournisseur de services téléphoniques et de données aux entreprises AT&T Canada a annoncé hier que l'entreprise allait dorénavant s'appeler Allstream.

Ce changement de nom s'inscrit dans le plan de restructuration de la compagnie torontoise qui a émergé de la faillite au début du mois d'avril.

« Allstream est une société bien établie et vigoureuse, dotée de solides assises sur le plan financier et de l'exploitation, dont le dynamisme en affaires n'est plus à prouver », a déclaré John McLennan, vice-président du conseil et chef de la direction de l'entreprise.

Avec un effectif de 4000 employés au pays et un

chiffre d'affaires de 1,5 milliard, Allstream sera le plus important concurrent des géants canadiens de la téléphonie Bell Canada et Telus.

AT&T Canada était un important actionnaire de Allstream jusqu'à ce qu'elle entame une restructuration de ses activités qui a permis l'élimination d'une dette de 4,7 milliards. « Nous nous étions entendus avec AT&T [le géant américain] pour changer notre nom d'ici le 9 septembre, mais nous avons décidé d'accélérer le processus pour devenir une entreprise indépendante plus rapidement », a dit M. McLennan.

Par ailleurs, les services d'affaires électroniques Montage DMC, une division d'AT&T Canada, adopteront eux aussi le nouveau nom et s'appelleront désormais les services de TI Allstream.

TABAC

Les employés suspendent la production

SUITE DE LA PAGE B 1

Cela a été une surprise totale. Nous n'avions entendu parler de rien. »

Si l'on tient compte du temps supplémentaire, les syndiqués de l'usine gagnent en moyenne 77 000 \$ par an et bénéficient d'un excellent fonds de pension. « Quand on rentre ici, c'était pour longtemps, a insisté M. Maille. J'ai 15 ans d'ancien-

neté et je suis dans les nouvelles. »

Stupéfiés par la nouvelle, les employés ont choisi de suspendre leur production hier. Une assemblée spéciale aura lieu ce matin. « On verra ce qu'on fait après, a expliqué le représentant syndical. Pour le moment, on ne comprend pas. La compagnie a pris une décision purement pour les actionnaires. Ce sont des gens qui parlent avec des chiffres. »

BOIS

SUITE DE LA PAGE B 1

ont reculé de 22 %. Les fermetures d'usines et les pertes d'emplois s'accroissent. On estime à environ 9000 le nombre de pertes d'emplois, permanentes ou temporaires, depuis le début du conflit commercial.

A Washington, M. Aldonas a noté qu'il était prêt à reprendre les discussions avec Québec.

Au bureau du ministre Pettigrew, on rappelle qu'Ottawa est intervenu auprès des Américains, mais que les demandes répétées de repousser la publication du bulletin le temps d'inclure le Québec se sont avérées vaines. Ottawa et les provinces ont 30 jours pour réagir officiellement

aux propositions américaines.

Entre-temps, les discussions reprendront sur un autre aspect du dossier complexe, celui des mesures intérimaires. Ottawa a reçu une contre-offre de Washington, tard mardi. Les deux parties n'ont voulu souffler mot de détails.

Ces mesures intérimaires sont au cœur du différend. D'un côté comme de l'autre, on ne veut pas céder sur la somme de 1,2 milliard \$US déposée en garantie par les entrepreneurs canadiens à cause des droits compensateurs et antidumping imposés. Washington soutient que cet argent doit aller dans les coffres américains, alors que le Canada fait valoir qu'il lui revient puisque les pénalités sont illégales.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES
AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:
No 8533 Travaux de pavage, de trottoirs, d'éclairage et de relocalisation d'équipements d'utilités publiques dans le prolongement du boulevard Le Carrefour, sur une partie des lots 1 732 172, 1 732 173 et 2 057 856 du cadastre du Québec (règlement numéro L-10195-M)

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES
AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:
No 8525 Travaux d'aménagement de deux (2) parcs de planches à roulettes, d'aménagement et de prolongement du talus le long de l'avenue des Bois ainsi que d'aménagement d'un (1) parc canin au parc de Lausanne (règlement numéro L-10534)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENTE GREFFIER ADJOINT: FRANÇOIS ANDRÉ JOUBERT
MANUEL DE JESUS MEJIA GARCIA partie demanderesse C. MARIA SUYAPA BARNICA GAVARRETE partie défenderesse
ORDRE est donné à Madame Fernande Jean Claude de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 rue Notre Dame est, à Montréal, salle 2.17 à 9h00 le 29 AOUT 2003, suite à la publication du présent avis dans le journal "Le Devoir".

AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par la présente donné, en conformité avec les dispositions de l'article 394 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. ch. I-13.3), à l'effet que les membres du Comité exécutif de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois, lors de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2003, a résolu d'abroger le Règlement CE-1-2002, adopté par la résolution CE01/02-06-135, et d'adopter le Règlement CE-1-2003, par lequel le Comité exécutif de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois fixe la tenue de ses séances ordinaires à 19 heures, au siège social de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent, aux dates suivantes:

Alain Gauthier Secrétaire général
1100, boulevard de la Côte-Vertu Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1
Donné à Saint-Laurent, ce 19 juin 2003

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE PRÉSENTE GREFFIER ADJOINT: JOSE GERARDO MARTINEZ
MARGARITA ARGÜELLES MARTINEZ partie défenderesse
ORDRE est donné à MARGARITA ARGÜELLES MARTINEZ de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 est St. Antoine Montréal salle 2.17 le 19 août 2003, suite à la publication du présent avis dans le journal "Le Devoir".

AVIS public
AVIS est par la présente donné, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), J.P. Préfco inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution
Ogilvy Renault

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DU QUÉBEC/CH. CIVILE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT: BARREAU DU QUÉBEC
YVES SCOFIELD Partie intimée

Avis public
Ville de Montréal
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT PLATEAU MONT-ROYAL, NUMÉRO 01-277
AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que:
Le conseil d'arrondissement Plateau Mont-Royal a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2003, le règlement numéro 01-277-06 intitulé: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT PLATEAU MONT-ROYAL, NUMÉRO 01-277, PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 0108 A MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 0113 ET LE REMPLACEMENT DES USAGES MIXTES PAR L'USAGE INSTITUTIONNEL DE LA CATÉGORIE E.5(2)

AMÉNDE
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COUR FÉDÉRALE No GST-5401-02 LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. PAR SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie défenderesse: GLOBAL IN-SPORTS EX-SPORTS
Partie défenderesse: AVIS DE VENTE JUDICIAIRE PRENEZ AVIS que le 26/06/2003 à 11:00 au 66 SHERBROOKE O #7 MONTRÉAL, District de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GLOBAL IN-SPORTS EX-SPORTS, saisis en cette cause, soit: SAC DE GOLF ET BATON, B.B.O. CLIMATISEUR, T.V. ETC. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE, St-Eustache, ce 12 juin 2003, CLAUDE BEAUREGARD, huissier de Justice A/S PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, Philippe Tremblay, Dion & Ass. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5, Tél:(450) 491-7575, Fax (450) 491-3418.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est par la présente donné, à la suite du décès de Carmen Bordeleau, en son vivant domiciliée au 6, 7e Avenue Ouest, La Sarre, survenu le 16 octobre 1997, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, le 9 juin 2003, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé au 130, avenue de l'Épée à Outremont, Outremont, ce 16 juin 2003.
Me Judith Finsoneault, avocate

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LISA MARCOUX
Partie demanderesse C. NAHRO TAWFIQ
Partie défenderesse
ORDRE est donné à Nahro Tawfiq de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Montréal, au 1 rue Notre-Dame Est, salle 2.17, le 19 août 2003, à 9:00 heures suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

AMÉNDE
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC/CHAMBRE CIVILE No 500-02-112870-022 SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie demanderesse: GLOBAL IN-SPORTS EX-SPORTS
Partie défenderesse: AVIS DE VENTE JUDICIAIRE PRENEZ AVIS que le 26/06/2003 à 11:00 au 66 SHERBROOKE O #7 MONTRÉAL, District de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GLOBAL IN-SPORTS EX-SPORTS, saisis en cette cause, soit: SAC DE GOLF ET BATON, B.B.O. CLIMATISEUR, T.V. ETC. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE, St-Eustache, ce 12 juin 2003, CLAUDE BEAUREGARD, huissier de Justice A/S PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, Philippe Tremblay, Dion & Ass. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5, Tél:(450) 491-7575, Fax (450) 491-3418.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPELS D'OFFRES
AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:
No 8530 Travaux d'épandage, d'aqueduc, de drainage et de démantèlement de la station de pompage Chatel, incluant le panneau de contrôle sur une partie de l'avenue Yvon-Berger, des rues Jean-Paul Lemieux, Corbin et Valade, sur le lot 1 262 560 et 2 745 817 du cadastre du Québec (règlement numéro L-10245-Q)
No 8531 Travaux d'épandage, d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire dans le prolongement du boulevard Le Carrefour, sur une partie des lots 1 732 172, 1 732 173 et 2 057 856 du cadastre du Québec (règlement numéro L-10195-M)
No 8532 Travaux d'aménagement paysager, de revitalisation du mobilier urbain et de piste cyclable dans le mail central sur le tronçon du boulevard des Laurentides, entre le boulevard St-Martin et la rue de Cassis (règlement numéro L-10365-W - Ces travaux font l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement urbain et villageois)

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES
AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:
No 8529 Travaux de réfection majeure à la piscine Montcalm (règlement numéro L-9798-W - Ces travaux font l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement urbain et villageois)

Municipalité Régionale de Comté de VAUDREUIL-SOULANGES
APPEL D'OFFRES
POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES
La Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges recevra jusqu'à dix heures (10h00) le 16 JUILLET 2003 des soumissions sous enveloppe scellée portant la mention: « ASSURANCE COLLECTIVE 2003 »

SP Société canadienne de la sécurité en plongée
C'est une réalité qui nous touche de près. Devenez bénévole et faites toute la différence.

ÉCONOMIE

Salon du Bourget

Bombardier et Embraer enterrent la hache de guerre

MICHEL DOLBEC
PRESSE CANADIENNE

Paris — Bombardier et son grand rival Embraer ont fait la paix.

Le p.-d.g. de la société québécoise, Paul Tellier, et le patron du groupe brésilien, Mauricio Botelho, ont profité du salon du Bourget pour tourner la page sur les différends commerciaux qui ont plusieurs fois mené les deux rivaux devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). «Nous espérons tous deux maintenant que nous allons continuer à nous concurrencer vigoureusement sur la qualité de nos produits et non pas sur la question du financement», a expliqué M. Tellier à un groupe de journalistes.

Jugeant qu'*«il était de mise de faire le premier pas»*, M. Tellier, arrivé à la tête de Bombardier il y a cinq mois, a lui-même pris l'initiative de ce rapprochement. Il s'est donc rendu au «chalet» (les bureaux temporaires au Bourget) de son concurrent, visitant un de ses avions, *«un bel avion»*, dira-t-il. M. Botelho a ensuite accompagné M. Tellier jusqu'au chalet de Bombardier, où ils ont eu un entretien *«ponctué d'éclats de rire»*, selon un témoin.

Les choses ne devraient pas en rester là, chacun ayant invité l'autre à venir visiter ses installations au Canada et au Brésil, ce qui montre bien qu'*«on peut être concurrents et se respecter»*, a dit M. Tellier.

Ce changement de ton n'est

pas anecdotique. Au fil des années, la bataille qui opposait le Canada et le Brésil autour des programmes d'aide à l'exportation du secteur aéronautique a souvent donné lieu à des attaques verbales qui volaient beaucoup plus bas que les avions de Bombardier et d'Embraer. *«Les deux groupes se détestaient vraiment»*, expliquait un journaliste spécialisé en aéronautique. *«Ça dépassait la simple rivalité commerciale.»*

Contrat de US Airways

Le récent contrat de US Airways a marqué un tournant. La compagnie aérienne américaine a passé commande de 550 appareils répartis également entre les deux leaders des jets régionaux. En prenant en compte les 380 appa-

reils en options, ce contrat représente 13,2 milliards \$US. *«On est tous les deux très contents que ça se soit fait sans que le spectre du financement n'apparaisse»*, a estimé Paul Tellier.

Venu prendre part lui aussi au Paris Air Show, le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, a noté qu'il s'agissait là d'un *«progrès considérable»*. *«Aujourd'hui, il n'est plus question de guerre entre le Canada et le Brésil, a-t-il affirmé. Pour la première fois depuis six ans, il n'y a aucun dossier devant l'OMC.»*

Désormais, le Canada et le Brésil négocient pour leurs secteurs aéronautiques un cadre de financement qui *«respectera les règles du commerce»*. La hache de guerre sera alors définitivement enterrée.

Achat de PeopleSoft

Oracle bonifie son offre

AGENCE FRANCE-PRESSE

Redwood Shores — Le groupe américain Oracle, numéro deux mondial de l'édition de logiciels, a nettement relevé hier son offre d'achat sur l'éditeur de progiciels PeopleSoft et annoncé le dépôt d'une plainte contre ce dernier et J. D. Edwards pour avoir voulu bloquer son OPA sur PeopleSoft.

Oracle propose maintenant 19,50 \$US par action PeopleSoft, contre 16 \$US au moment de l'annonce de l'OPA le 6 juin, selon le communiqué d'Oracle. Ceci valorise la transaction à 6,3 milliards \$US, contre 5,1 milliards précédemment.

«Au cours des derniers jours, les responsables d'Oracle ont eu l'opportunité de discuter avec les détenteurs de la majorité des actions de PeopleSoft», a déclaré Larry Ellison, p.-d.g. d'Oracle, cité dans le communiqué. *«Beaucoup de ces actionnaires ont fait part du prix auquel ils vendraient leurs actions. En conséquence, Oracle relève son offre en numéraire à 19,50 \$US par action»*, a ajouté M. Ellison.

Le p.-d.g. a également affirmé

qu'*«Oracle reste déterminé à acquérir PeopleSoft et ne sera pas découragé par les manœuvres de la direction pour maintenir leur contrôle sur une société qu'elle ne détient pas»*.

Les progiciels sont des logiciels destinés aux entreprises qui sont paramétrables pour permettre de s'adapter à diverses tâches.

Une plainte

Par ailleurs, Oracle a annoncé le dépôt d'une plainte dans l'État du Delaware contre PeopleSoft et J. D. Edwards, qui ont annoncé récemment leur intention de fusionner. Cette plainte fait suite *«aux efforts collectifs [des deux groupes] pour éliminer la capacité des actionnaires de PeopleSoft d'accepter l'offre d'Oracle»*, indique le communiqué d'Oracle.

Oracle réclame la résiliation de l'accord de fusion amendé lundi entre PeopleSoft et J. D. Edwards et la suppression du système anti-OPA (poison pill) de PeopleSoft.

PeopleSoft, désireux de contrer par tous les moyens possibles l'offre de rachat hostile d'Oracle, avait amélioré lundi son offre sur J. D. Edwards pour la porter à 1,75 milliard.

EN BREF

Le prix moyen des maisons atteint le niveau record de 220 500 \$

(PC) — Le prix moyen des maisons s'est établi, le mois dernier au Canada, au niveau record de 220 500 \$. Les taux hypothécaires, qui ont atteint un plancher historique, ont contribué à cette hausse de 7,3 % par rapport à l'année dernière, selon un rapport de Services économiques TD. Au même moment, un ménage sur cinq au pays n'arrive

pas à trouver un logement abordable. L'économiste en chef chez TD, Don Drummond, note que l'on a ici affaire à deux segments bien distincts de la population. D'un côté, les maisons sont abordables comme elles ne l'ont jamais été, les revenus étant à la hausse; de l'autre, les familles ayant un revenu inférieur à la moyenne rencontrent beaucoup de difficultés sur le marché de la location. Le rapport précise que 1,7 million des ménages canadiens consacrent plus de 30 % de leur revenu à se loger. Par ailleurs, malgré le prix record des maisons en mai, les analystes estiment que le marché a atteint un sommet et que la demande devrait s'estomper.

Crédit lyonnais: Jean-Claude Trichet est relaxé

REUTERS

Paris — Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet a été relaxé hier dans l'affaire des comptes du Crédit lyonnais, ce qui pourrait lever l'hypothèque sur son accession à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE).

Le tribunal correctionnel de Paris n'a pas suivi les réquisitions du parquet, qui avait réclamé contre lui une peine d'au moins dix mois de prison avec sursis. Une condamnation lui aurait barré la route de la présidence de la BCE, poste stratégique qui doit, selon un accord entre les Quinze, revenir à un Français.

«C'est une décision de justice qui m'émeut. Il y a trois ans et deux mois, j'ai dit que je faisais confiance à la justice, elle vient de se prononcer», a commenté Jean-Claude Trichet à l'annonce du jugement.

Le parquet de Paris n'a pas encore décidé s'il fera appel ou non de la relaxe, a déclaré un de ses porte-parole. S'il fait appel, cela conduira à



JOHN SCHULTS REUTERS

L'accession à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE) est désormais possible pour le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet.

un nouveau procès. Le procureur Yves Bot entend mettre à profit les dix jours de délai accordés par la loi *«pour lire les attendus du jugement et se prononcer»*, a précisé le porte-parole du parquet.

L'actuel président de la BCE, le

Néerlandais Wim Duisenberg, devait initialement céder son poste en juillet à Jean-Claude Trichet mais les Quinze ont décidé en avril qu'il resterait en fonction jusqu'à ce qu'un postulant soit en mesure de lui succéder.

ELLE DÉPASSE LES AUTRES VÉHICULES AUSSI AISÉMENT QU'ELLE LES SURPASSE.

Garni de ronce de noyer et de cuir ultra-souple, l'habitacle de la ES 300 est un véritable havre de paix. En même temps, son système de commande électronique du papillon des gaz de style F1 électrise vos sens. Il relie directement l'accélérateur à l'ordinateur du moteur V6 VVT-i de 210 ch, rendant les reprises si instantanées que la voiture semble anticiper vos actions. De plus, il travaille de concert avec la transmission automatique à 5 rapports, rapide comme l'éclair, pour vous procurer une merveilleuse sensation de sérénité en ralentissant le cours des choses. Et tout particulièrement les autres véhicules. Pour contacter un concessionnaire Lexus ou en savoir plus : 1 800 26-LEXUS • www.lexus.ca

LA LEXUS ES 300 À PARTIR DE 43 800 \$!

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION. LEXUS

LA LEXUS ES 300
4,9%*
TAUX DE LOCATION

L A X E S 3 0 0

TDPB de la Lexus ES 300 2004 (Groupe M). Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. *Taux d'intérêt de 4,9 % s'appliquant à un contrat de location de 48 mois avec Lexus Service Financier pour une Lexus ES 300. Approbation du crédit requise. Frais d'immatriculation, de transport, de documentation et taxes en vigueur en vigueur. Mensualités en fonction de la valeur d'échange de vos véhicules ou du montant de l'acompte. Ce taux ne peut être combiné à aucune autre offre. Details complets auprès d'un concessionnaire Lexus. Offre expirant le 31 juillet 2003.

LES SPORTS

HORS-JEU



Jean Dion

Oui mon colonel

Comme on peut le constater en jetant un coup d'œil au bas de cette page, il n'y a pas de temps — d'espace, en fait — à perdre. Aussi parlons peu, parlons mieux. Soyons brefs. Pas d'entourloupettes ni de phrases creuses. Chronique garantie 100% contenu, sans adjectifs qualificatifs ni adverbess inutiles. Que du texte dense. Fluide, mais dense.

Donc, David Beckham, le seul homme au monde à vivre chaque jour l'expérience particulière d'avoir une épouse qui répond au nom de Posh, a été transféré du Manchester United au Real Madrid pour la coquette somme de 55 millions de beaux dollars Canadian Tire. (Real Madrid, je tiens à le répéter afin de faire taire une fois pour toutes la rumeur tenace, n'a aucun lien de parenté avec Réal Giguère.) Dans la série «c'est toujours les mêmes qui ont tout, d'où la pertinence d'une révolution prolétarienne», on notera que Beckham rejoindra notamment à Madrid Ronaldo, Zidane Zidane, Luis Figo, Raúl et Roberto Carlos.

Pour ceux et celles d'entre vous qui préférez le ballet abstrait au soccer, mettons que cela signifie que se retrouvent dans la même équipe les deux meilleurs joueurs du Brésil et le meilleur d'Angleterre, de France, du Portugal et d'Espagne.

Cette situation m'a d'ailleurs incité à donner un coup de fil à George Steinbrenner, qui a répondu à la première sonnerie: «Oui hélo?» Je croyais le trouver dans un état maussade étant donné que ses Yankees disposent d'une entente de marketing conjoint avec Manchester United, désormais moins attirant. Mais non. «Je te le dis à toi, mon p'tit Johnny en sucre d'orge, mais ne le répète à personne: je vais acheter le Real Madrid. J'aime bien leur système de pensée tout entier tourné vers la victoire», a-t-il dit.

Georgie baby a par ailleurs expliqué que, les Yankees (masse salariale: 170 millions \$US) étant plongés dans une course au championnat beaucoup trop serrée dans la division Est de la Ligue américaine, il allait procéder à l'acquisition de tous les joueurs des ligues majeures d'ici la fin de la saison. «Si ça prend une masse salariale de 1,7 milliard pour aspirer aux grands honneurs, ben coudes», m'a-t-il raconté avant de prendre des nouvelles de la petite famille.

Par ailleurs, mais toujours dans le merveilleux monde du football, on apprend que Saadi Kadhafi, 30 ans, le fils du colonel libyen démocrate du même nom, vient d'être mis sous contrat par le club de Pérouse, de la première division italienne.

Pour ceux et celles d'entre vous qui préférez le théâtre expérimental au soccer, on rappellera que le propriétaire de l'équipe, Alessandro Gaudini, était celui qui avait déclaré que l'un de ses porte-couleurs, le Sud-Coréen Ahn Jung-hwan, «ne remettra[il] plus jamais les pieds à Pérouse» après que celui-ci eut marqué le but vainqueur contre l'Italie en huitièmes de finale de la dernière Coupe du monde, provoquant ainsi «la ruine du football italien». (Et en effet, Ahn n'y est jamais retourné.)

Nul ne sait trop pourquoi Saadi Kadhafi, un joueur dont mes sources disséminées dans les coulisses des stades de Libye assurent qu'il n'est pas si bon que ça, a été embauché par un club de si haut rang. Peut-être est-ce parce qu'il est dans une forme exceptionnelle, lui qui, en 1999, avait eu l'idée de génie d'engager comme entraîneur personnel... Ben Johnson, au coût de 50 000 \$ pour trois mois.

Saadi, lui aussi colonel de l'armée libyenne, collectionne les voitures de sport et il en a même une dans les institutions sportives de son pays: il est président du comité olympique national, vice-président de la fédération nationale de soccer et propriétaire et capitaine d'Al-Itihad, le meilleur club libyen.

Mais s'il est un joueur ordinaire, il paraît qu'il est préférable pour la santé de ne pas le lui dire, à moins que ce ne soit par téléphone lors d'un appel outre-mer. L'ancien entraîneur de l'équipe nationale libyenne, l'Italien Franco Scoglio, s'est fait congédier l'an dernier après qu'il eut écarté Kadhafi de la formation. Pire: en 1996, lors d'un match opposant Al-Itihad au club al-Ahly pendant lequel des supporters d'al-Ahly avaient hué des décisions de l'arbitre qui favorisaient clairement Al-Itihad, Saadi avait ordonné aux forces de sécurité du stade de faire taire les mécontents. Résultat: les sbires ont tiré sur la foule, faisant une vingtaine de morts.

Voilà pour les petites nouvelles de soccer. La prochaine fois, nous causerons de Mariah Carey, qui s'approprierait à lancer une gamme de vêtements de golf «sexy». Sérieux. Et nous citerons Bill Scheft, de Sports Illustrated: «La pièce-vedette sera un décollé plongeant. Plongeant, comme la carrière de Mariah.»

Premier match d'un programme double: Expos 3, Pirates 7

Hernandez accorde six points

PRESSE CANADIENNE

Pittsburgh — Il y a des jours comme ça. Livan Hernandez n'avait pas son étoffe et les Expos ont été battus 7-3 par les Pirates de Pittsburgh lors du premier match du programme double, hier. Ils ont subi une cinquième défaite de suite et ont porté leur fiche à 7-13 au cours de leur interminable périple.

Hernandez (6-5) a donné un circuit au premier frappeur à lui faire face et a lancé moins de cinq manches pour la première fois cette saison. C'est aussi la première fois qu'il accordait plus de cinq points.

En quatre manches et deux tiers, Hernandez a alloué six points et huit coups sûrs, incluant deux circuits. Il a quitté le monticule après un circuit de deux points d'Aramis Ramirez qui portait le score 6-1, à la cinquième. Il avait cédé un circuit à Kenny Lofton, à la première.

Les Pirates, qui ont réussi 13 coups sûrs et trois circuits, ont remporté une troisième victoire de suite mais ce n'était que leur 10^e victoire de la saison à domicile.

Hernandez a enregistré cinq retraits au bâton lors des trois premières manches mais les Pirates ont éclaté avec une poussée de trois points, à la quatrième. Ils ont réussi cinq coups sûrs, tous

des simples, alors qu'ils ont envoyé huit frappeurs au bâton. Randall Simon, Matt Stairs et Jack Wilson ont obtenu des simples d'un point pour procurer une avance de 4-1 à Jeff D'Amico.

D'Amico (5-7) s'est ensuite sorti d'im-passe à la cinquième alors que les Expos ont posté des coureurs aux deux extrémités après un retrait. Il a obtenu un roulant à double jeu, une balle frappée directement vers lui par Brian Schneider, ce qui a fermé la porte.

En six manches, D'Amico a alloué deux points, six coups sûrs et un but sur balles. Wil Cordero a produit le premier point à l'aide d'un circuit et Vidro a réussi un simple d'un point.

Orlando Cabrera a frappé un ballon-sacrifice contre Joe Beimel, à la huitième. Reggie Sanders, utilisé comme frappeur suppléant, a réussi le troisième circuit des Pirates, un coup en solo contre Joey Eischen, à la sixième.

Mike Williams a lancé deux tiers de manche en relève à Scott Sauerbeck à la neuvième pour enregistrer son 19^e sauvetage.

Le premier frappeur des Pirates, Kenny Lofton, qui avait raté les deux derniers matchs en raison d'une contusion à un pied, a réussi son huitième circuit. Avec un compte d'une balle et aucune

prise, il a propulsé le tir de Hernandez par-dessus la clôture du champ droit.

Les Expos ont répliqué à la deuxième quand Wil Cordero a réussi son sixième circuit. Il a canonné une offrande de D'Amico avec un compte d'aucune balle et une prise. La balle a frappé contre le poteau de démarcation du champ gauche.

Edwards Guzman, qui était dans la formation partante au troisième but, a suivi avec un simple mais Jose Macias s'est commis dans un double jeu à la suite d'un roulant à Randall Simon au premier but.

À la quatrième, les Pirates ont inscrit trois points à l'aide de cinq coups sûrs. Jason Kendall et Brian Giles ont réussi des simples pour lancer l'attaque et après le retrait au bâton d'Aramis Ramirez, Simon a réussi un simple d'un point au champ droit. Avec des coureurs aux deux extrémités, Matt Stairs, qui avait été retiré au bâton à sa première présence, a réussi un simple d'un point au champ droit, puis Jack Wilson a suivi avec un simple d'un point au champ centre droit.

Les Pirates ont chassé Hernandez du monticule à la cinquième. Après deux retraits, Giles a réussi un simple à l'entre-champ, hors de la portée d'Orlando Cabrera, et Aramis Ramirez a frappé son cinquième circuit de la saison.

Classique de golf Buick

Tiger Woods vise la victoire

ASSOCIATED PRESS

Harrison — Tiger Woods ne perd pas son temps à ressasser ses péripéties à l'Omniem des États-Unis. Il est trop occupé à essayer de gagner la classique Buick.

«Lorsque vous effectuez un mauvais coup, vous devez vous en remettre immédiatement et penser au coup suivant», a déclaré Woods avant de prendre part à un tournoi pro-am, éventuellement raccourci par la pluie au club Westchester, hier.

«J'ai dû oublier rapidement l'Omniem des États-Unis afin de me concentrer sur ce tournoi et être prêt.»

Après avoir gagné trois des quatre tournois auxquels il a pris part à la suite de son opération à un genou, Woods se pointe à la classique Buick fort de seulement sept rondes sous la barre des 70 à ses cinq derniers tournois.

Détenteur de huit titres du grand chelem en carrière, Woods a dû se contenter d'une égalité pour le 20^e rang sur le parcours d'Olympia Fields, le week-end dernier.

Woods a complété les deux dernières journées de l'Omniem des États-Unis avec des scores de 75 et de 72, et il a terminé à 11 coups du vainqueur, Jim Furyk.

«Je me suis assis, dimanche soir, afin d'analyser mes erreurs et mes bons coups dans le but d'apprendre», a confié Woods, qui n'a pas remporté un seul des quatre derniers tournois majeurs après avoir gagné sept des 11 précédents.

Woods a de nouveau rejeté l'hypothèse selon laquelle il est enlisé dans une léthargie.

«Les gens ne comprennent tout simplement pas. Je compte trois victoires cette année, a rappelé Woods. Je ne sais pas pourquoi les gens ressentent ce besoin d'aposer des étiquettes», a renchéri Woods.

«Si je gagne deux ou trois tournois, je joue de façon extraordinaire et je suis invincible. Et si je ne suis pas premier lors de deux tournois consécutifs, je suis dans une léthargie.»

La classique Buick est l'une des cinq compétitions auxquelles Woods a participé plus d'une fois en carrière sans en sortir victorieux.

«Ce n'est pas comme si ça faisait 20 ans que j'y participais, a fait remarquer Woods. Ce n'est que ma troisième présence à titre de professionnel.»

Pour l'emporter, Woods devra vaincre un imposant groupe d'adversaires.

Entre autres, le peloton regroupe Vigay Singh, lauréat en 1993 et en 1995, Ernie Els, vainqueur en 1996 et en 1997, Furyk, Sergio Garcia, Greg Norman, Fred Couples, David Toms, Rich Beem, Retief Goosen et le champion en titre Chris Smith.

Les Canadiens Glen Hnatiuk et Richard Zokol seront également de la partie.

Tournoi de tennis d'Eastbourne

Lindsay Davenport subit l'élimination

ASSOCIATED PRESS

Eastbourne, Angleterre — La favorite Lindsay Davenport a fait un piètre retour au jeu après une troisième période d'inactivité due à une blessure, hier, subissant l'élimination au tournoi sur herbe d'Eastbourne, une compétition préparatoire aux Internationaux de tennis de Wimbledon.

L'Américaine, championne à Wimbledon en 2000, s'est inclinée en trois manches 6-4, 3-6, 7-6 (3) contre l'Italienne Silvia Farina Elia.

«Plus que tout, les conditions climatiques étaient frustrantes», a déploré Davenport en faisant allusion aux rafales.

«Peu importe que vous gagniez ou perdiez, vous n'avez jamais l'impression de faire bon contact avec

la balle. Mais je me suis battue pour venir de l'arrière et j'ai eu quelques bonnes chances, mais elle a fait de bons services», a aussi analysé Davenport.

D'autres Américaines ont eu plus de veine, notamment Jennifer Capriati, qui a atteint les quarts de finale grâce à une victoire de 6-1 et 7-5 contre sa compatriote Amy Frazier.

Chanda Rubin n'a eu aucune peine à éliminer la Thaïlandaise Tamarine Tanasugarn, 6-0, 6-3, tandis que la Slovaque Daniela Hantuchova a battu l'Américaine Alexandra Stevenson 7-6 (3), 6-4.

Notons également les triomphes de la Française Nathalie Dechy, de l'Espagnole Conchita Martínez, de l'Israélienne Anna Pistolesi et de la Bulgare Magdalena Maleeva.



La favorite Lindsay Davenport a fait un piètre retour au jeu après une troisième période d'inactivité due à une blessure, hier, subissant l'élimination au tournoi sur herbe d'Eastbourne.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Table with columns: Section Est, G, P, Moy., Diff. Rows include Atlanta, Montréal, Philadelphie, Colorado, Arizona, New York, Chicago, Houston, St. Louis, Cincinnati, Pittsburgh, Milwaukee.

Hier

Table with columns: Montréal 3, Pittsburgh 7 (2), Atlanta à Philadelphie, N.Y. Mets en Floride, Chicago Cubs à Cincinnati, St. Louis à Milwaukee, Arizona à Houston, San Diego au Colorado, San Francisco à Los Angeles.

Aujourd'hui

Table with columns: Montréal à Pittsburgh, 12h35, Chicago Cubs à Cincinnati, 12h35, Atlanta à Philadelphie, 13h05, St. Louis à Milwaukee, 14h05, N.Y. Mets en Floride, 19h05, Arizona à Houston, 20h05, San Diego au Colorado, 21h05, San Francisco à Los Angeles, 22h10.

Demain

Table with columns: Chicago White Sox à Chicago Cubs, 15h20, Toronto à Montréal, 19h05, Boston à Philadelphie, 19h05, N.Y. Yankees à N.Y. Mets, 19h10, Baltimore à Atlanta, 19h35, Tampa Bay en Floride, 19h35, Cleveland à Pittsburgh, 20h05, Minnesota à Milwaukee, 20h05, Houston au Texas, 20h05, Kansas City à St. Louis, 20h10, Detroit au Colorado, 21h05, Cincinnati en Arizona, 22h05, Seattle à San Diego, 22h05, San Francisco à Oakland, 22h05, Anaheim à Los Angeles, 22h10.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table with columns: Section Est, G, P, Moy., Diff. Rows include New York, Boston, Toronto, Baltimore, Tampa Bay, Minnesota, Kansas City, Detroit, Cincinnati, Cleveland, Seattle, San Francisco, Anaheim, Texas.

Hier

Table with columns: Cleveland à Detroit, Toronto à Baltimore, Tampa Bay à N.Y. Yankees, Minnesota à Kansas City, Boston à Chicago White Sox, Anaheim à Seattle, Texas à Oakland.

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Table with columns: Section Est, G, P, N, PP, PC, PTS. Rows include Montréal, Hamilton, Ottawa, Toronto, Section Ouest, C.-B., Edmonton, Saskatchewan, Winnipeg, Calgary.

Aujourd'hui

Table with columns: Saskatchewan à Toronto, 19h30.

Demain

Table with columns: Ottawa à Hamilton, 19h30, Winnipeg en C.-B., 22h30.

Samedi

Table with columns: Montréal à Edmonton, 19h.

À LA TÉLÉVISION

Large grid table listing TV channels (CANAL, SRC, TVA, etc.) and programs (Ce soir, Chick'n Swell, Catherine, etc.) with time slots and ratings.

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS CHOIX CE SOIR

Paul Cauchon

MAISONNEUVE

C'est la dernière émission de Pierre Maisonneuve à RDI puisque celui-ci passe cet automne à la radio de Radio-Canada pour y animer la tribune téléphonique du midi. Ce soir, Jean-René Dufort prend sa place pour le recevoir en entrevue!

RDI, 19h30

LA SÉRIE DU PEUPLE

En hommage, la toujours hilarante série de François Pérusse.

TVA, 19h30

LÉOLO

En hommage à Pierre Bourgault, cette œuvre de Jean-Claude Lauzon, seul film de fiction dans lequel il ait joué.

Télé-Québec, 21h

LE TÉLÉJOURNAL - LE POINT

Autre dernière: voici le dernier Téléjournal présenté par Stéphan Bureau, qui part en vacances ce soir et laisse sa place à Gilles Gougeon à l'autonomie. Pour l'occasion, Le Point lui prépare des surprises.

Radio-Canada, 22h

LE DEVOIR

CULTURE

LOCO
LOCASSIN VIVO

www.freeset.ca/loco

Au tour de Québec de semer l'émoi chez les producteurs de télévision

De nouvelles règles menaceraient dans un an le financement de nombreux magazines et d'émissions quotidiennes

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Une nouvelle tuile s'abat sur les producteurs d'émissions de télévision et cette fois-ci elle vient du gouvernement québécois: de nombreux magazines hebdomadaires en tout genre ainsi que toutes les émissions quotidiennes seraient privés dans un an du crédit d'impôt qui permet de les financer.

Ces nouvelles règles apparaissent dans un document complémentaire au budget du ministre Yves Séguin et elles sèment l'émoi chez les producteurs de télévision. L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) a en effet contacté avant-hier le ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, pour la sensibiliser à la situation. «Le gouvernement n'a peut-être pas prévu l'effet de ces nouvelles règles», indiquait hier Jacquelin Bouchard, président de Pixcom

et président du conseil d'administration de l'APFTQ.

Selon Jacquelin Bouchard, une interprétation stricte de ces règles menacerait dans un an le financement de très nombreux magazines télévisuels consacrés aux sujets les plus variés ainsi que toutes les émissions quotidiennes. Si elles avaient été appliquées cet hiver, ces règles auraient menacé l'existence d'émissions quotidiennes comme *Flash*, *Les Choix de Sophie* ou *Le Grand Blond avec un show surnois*.

Une liste vaste

Dans le système de financement complexe d'une émission, le gouvernement québécois accorde depuis des années un crédit d'impôt s'appliquant à certaines dépenses, particulièrement la main-d'œuvre. Pour être admissible, une production doit répondre à certains critères établis dans le Règlement sur la reconnaissance d'un film comme

film québécois, selon son nom officiel. Ce règlement n'avait pas été révisé depuis 1991 mais le budget Séguin vient de le faire.

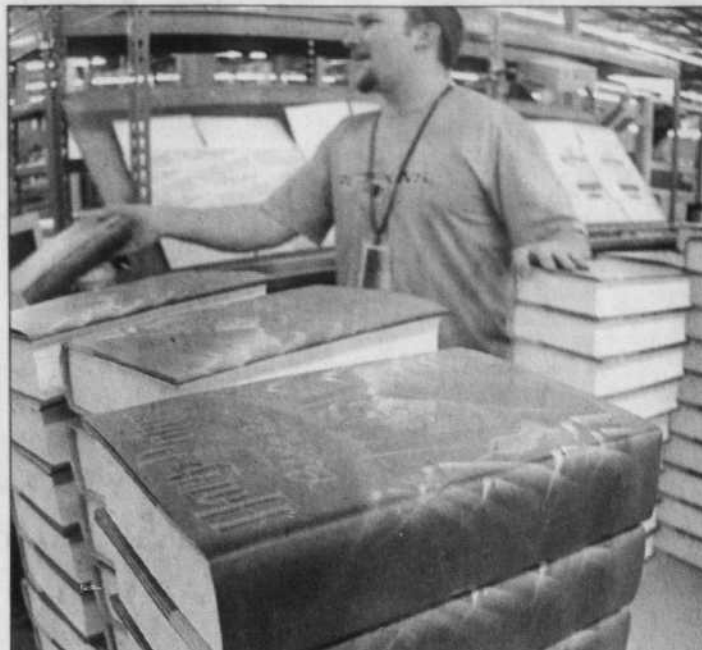
Selon ce budget, les productions qui ne pourront plus bénéficier de cette aide sont les suivantes: une production visant à amasser des fonds, une production de télévérité (ou télévision-réalité), un reportage de tournage, une production constituée en quasi-totalité d'archives (sauf un documentaire), ainsi que les jeux, questionnaires ou concours.

Seront également exclus les magazines télévisés qui traitent «essentiellement de construction, de rénovation, de décoration, de jardinage, d'horticulture, de sports, de loisirs, de chasse, de pêche, d'automobile, de mode, de cosmétique, de cuisine, de vin ou autre alcool, de tourisme et voyages, ou d'une combinaison de ces sujets», une liste assez vaste, comme on peut le constater. Seront exclues aussi les émissions de variétés et les magazines «qui sont télédiffusés à raison de six épisodes et plus par mois, à l'exception de telles émissions destinées aux enfants de moins de treize ans», ce qui revient à dire que tous les magazines quotidiens sont exclus.

Financement à revoir

Cette nouvelle donnée s'ajoute à la crise qui a secoué pendant tout le printemps le Fonds canadien de télévision, organisme fédéral qui a vu son budget amputé de 25 % en février et qui a été obligé de refuser plus de 60 % des demandes de financement qui lui ont été présentées.

Pour tenter de régler la crise, les ministres John Manley et Sheila Copps ont puisé quelques millions à même l'enveloppe prévue pour l'année prochaine: la crise risque donc d'être encore pire en 2004. «Tout le système de financement télévisuel est à revoir et il faut le faire cet automne», de conclure Jacquelin Bouchard.



TIM WIMBORNE REUTERS

Dans les cinq entrepôts régionaux d'Amazon.com, ici au Nevada, on s'active à emballer les 600 000 exemplaires du récent volume des aventures de Harry Potter, qui seront distribués dès samedi.

Harry Potter victime de la paranoïa éditrice

HILLEL ITALIE
ASSOCIATED PRESS

New York — Les voleurs et les malentendus ont failli rompre le charme de l'attente entourant la sortie du dernier volume des aventures du célèbre sorcier Harry Potter.

Un magasin new-yorkais a par erreur exposé des livres du dernier volume avant la date officielle de sortie (soit demain minuit), alors que plusieurs milliers d'exemplaires du cinquième tome étaient volés dans un entrepôt britannique, gâchant le secret le plus chéri et le mieux gardé de l'édition. Les libraires, les gardiens d'entrepôts et d'autres employés dans les pays anglophones se sont retrouvés soumis à de strictes mesures de sécurité afin d'assurer une sortie apaisée de *Harry Potter et l'Ordre du Phoenix*, la dernière aventure du jeune sorcier à lunettes.

De nombreux magasins aux États-Unis ont prévu des soirées demain soir et un compte à rebours est prévu sur Time Square à New York. Des festivités sont également prévues en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Afrique du Sud. L'éditeur américain d'Harry Potter, Scholastic Inc., a passé une première commande de 8,8 millions d'exemplaires. Les exemplaires de l'ouvrage ont quitté les presses pour les circuits de distribution à destination des librairies ou des foyers.

La sécurité entoure chaque étape du livre de J. K. Rowling. Contrairement à d'autres ouvrages qui passent entre les mains de nombreuses personnes entre la production et la sortie, seuls quelques pri-

vilégiés de la maison d'édition ont vu le livre, a expliqué Judy Corman, une porte-parole de Scholastic. Un coffre à même été installé dans le bureau du siège pour conserver en toute sécurité les manuscrits envoyés par l'imprimeur.

Les détaillants ont signé des accords par lesquels ils s'engagent à ne pas vendre le livre avant la date fixée. Scholastic a menacé de punir les contrevenants en retenant les cargaisons des prochains livres.

«J'ai discuté avec le propriétaire d'une imprimerie d'Ann Arbor [Michigan], a expliqué Michael Jacobs, un des vice-présidents de Scholastic. Il m'a dit qu'il était allé sur la chaîne d'imprimerie et avait pris un exemplaire. Le contre-maître l'a immédiatement interpellé en lui demandant: «Que faites-vous avec ce livre?» Nous savons donc que les gens sont sérieux avec la sécurité.»

Pourtant, certains exemplaires sont déjà dans la rue. Un quotidien new-yorkais a rapporté hier avoir réussi à acheter un livre dans un magasin de Brooklyn. Le propriétaire ignorait qu'il devait attendre samedi pour le commercialiser. Un distributeur de San Diego, Advanced Marketing Services, qui s'attend à gérer environ deux millions d'exemplaires entre samedi et janvier 2004, a engagé des gardes aux États-Unis et des chiens pour un distributeur canadien.

Les employés d'Amazon.com, site spécialisé dans la vente de livres sur Internet, ont commencé à emballer le cinquième volume dans cinq entrepôts régionaux avec pour consigne d'apposer la mention «A ne livrer en aucune circonstance avant le 21 juin».

La politique du livre est malmenée par Québec

Les libraires évaluent à 33 millions les répercussions possibles des différentes compressions du gouvernement Charest

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Les librairies du Québec pourraient retomber dans l'état où elles se trouvaient avant l'instauration de la politique du livre, il y a quelques années, alors qu'elles fermaient par douzaines. C'est du moins ce que fait craindre le premier budget déposé par le gouvernement Charest. Selon l'Association des libraires du Québec, les pertes subies par ces commerces en fonction de ce budget pourraient être de l'ordre de 33 millions de dollars. C'est ce que déplorait hier Christine Hernandez, directrice générale de l'Association des libraires du Québec.

L'Association des libraires, celle des bibliothèques publiques, celle des éditeurs ainsi que quelques auteurs s'étaient réunis hier à la librairie Pauline pour protester contre les compressions dans le monde de la culture qui s'annoncent avec le dernier budget déposé par le gouvernement Charest. Au premier chef, Mme Hernandez s'est inquiétée des réductions de deux millions imposées au budget de fonctionnement de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Or la moitié de ces deux millions est accordée annuellement aux programmes d'informatisation des librairies. En fait, cette année, les demandes d'aide présentées par les librairies relativement à cette enveloppe avaient atteint les 3,7 millions de dollars!

Une aide fondamentale

L'Association des librairies relève aussi l'intention du gouvernement libéral de réviser la formule selon laquelle les entreprises doivent accorder 1 % de leur budget à la formation des employés. L'achat de livres com-

me outil de formation était compris dans ce 1 %, précise Mme Hernandez, et l'abolition de cette seule mesure pourrait entraîner des pertes de quelque six millions pour les libraires.

De son côté, le directeur des communications et des relations publiques de la Grande Bibliothèque du Québec, Daniel Du-beau, a évalué à 969 003 \$ les compressions imposées par Québec dans le budget de fonctionnement de l'institution pour l'année 2003-04.

Toute littérature digne de ce nom ne peut survivre sans un soutien de l'État

Selon lui, ces compressions ne devraient pas affecter les activités prioritaires de la bibliothèque, mais l'exercice visant à rationaliser les dépenses de la GBQ pour s'y conformer n'est pas encore terminé.

Ces compressions viennent s'ajouter aux conditions déjà misérables dans lesquelles fonctionnent plusieurs bibliothèques publiques et scolaires du Québec.

Micheline Perreault, porte-parole de l'Association des bibliothèques publiques du Québec, a rappelé que les nouvelles normes de fixation des budgets d'acquisition pour les bibliothèques publiques entraînent des compressions de 35 % pour les achats de livres dans les bibliothèques de Montréal. C'est sans parler des bibliothèques scolaires, qui attendront désormais peut-être éternellement les 70 millions de dollars promis par l'ancien ministre péquiste de l'Éducation, Sylvain Simard.

Le budget Séguin semble aussi mettre un point d'orgue au budget de 12 millions réservé, au ministère de la Culture, au projet d'autoroute de l'information culturelle, qui comprenait un projet de librairie virtuelle.

Pour l'écrivain Dany Laferrière, qui participait à la conférence de presse, toute littérature digne de ce nom ne peut survivre sans un soutien de l'État.

La mention du frère de Jésus sur une urne funéraire est apocryphe

REUTERS

Jérusalem — L'inscription relevée sur une urne funéraire antique, suggérant qu'elle avait autrefois contenu les restes du frère de Jésus, est un faux, a assuré hier le responsable des Antiquités israéliennes, Shuka Dorfman.

L'urne en question et son inscription en araméen, «Jacques, fils de Joseph, frère de Jésus», avaient mis la communauté religieuse et scientifique en émoi, certains y voyant la première référence physique au fondateur du christianisme en dehors du Nouveau Testament.

«L'inscription est authentique. Mais l'inscription est fautive. Cela signifie que quelqu'un a pris une urne véritable et a gravé l'inscription, probablement pour lui donner une signification religieuse», a expliqué Dorfman à Reuters, à l'issue d'une

conférence de presse sur le sujet.

Mentionnée dans les Évangiles, l'existence de Jacques, qui aurait été exécuté par lapidation en 62 après J.-C., est reconnue à la fois par les juifs et par les protestants. L'Eglise catholique la conteste, considérant que Marie, mère de Jésus, est restée vierge jusqu'à sa mort.

Le D^r Gideon Avni, l'archéologue à la tête du comité d'experts chargé de faire la lumière sur la fameuse urne, a indiqué à la presse que les conclusions présentées par Dorfman avaient fait l'unanimité.

L'ossuaire avait été acquis dans les années 70 par un collectionneur israélien qui en a confié l'étude, l'an dernier, à l'universitaire français André Lemaire, spécialiste réputé des textes anciens. Celui-ci avait conclu à l'authenticité de l'inscription.

EN BREF

Un Dalí volé dans une prison

New York (AP) — Quatre employés de la principale prison de New York ont été inculpés, hier, d'avoir volé un croquis de Salvador Dalí estimé à 250 000 \$US et exposé dans une vitrine dans l'entrée de l'établissement. Les deux assistants du directeur et deux gardiens de la prison de Rikers Island ont été inculpés de vol qualifié et

risquent jusqu'à 15 ans de prison. Ils ont plaidé non coupable. Selon les autorités, les quatre hommes ont remplacé le croquis représentant la crucifixion, par une copie lors d'un exercice d'évacuation improvisé le 1^{er} mars dernier. Salvador Dalí avait offert cette esquisse à la prison en 1965 après avoir annulé une visite. Le croquis a été exposé dans le réfectoire pendant 16 ans avant d'être déplacé dans l'entrée. Les autorités sont toujours à la recherche de l'original.

13^e édition www.nativelynx.qc.ca

PRÉSENCE 2003 AUTOCHTONE

Spectacle Blues, Blanc, Rouge | ce soir, 19 h 30 à l'Usine C
1345, avenue Lafond

Chloé Sainte-Marie, Tom Jackson, Joanne Shenandoah, Derek Miller et Bob Bourdon

Canada Ville de Montréal Québec

LE DEVOIR Aboriginal Peoples Society 88.5 CIBC RDI

LES CALLIGRAFES MONTREAL LEURS GAFFES!

Du 20 juin au 15 juillet 2003

Atelier Calligrafia
4621, boul. St-Laurent, Montréal H2T 1R2
Renseignements : (514) 285-1577

Heures d'ouverture :
Mardi et mercredi de 12h à 16h
Jeudi et vendredi de 14h à 21h
Samedi et dimanche de 13h à 17h

Vernissage : vendredi 20 juin à 18h
Parlez-en autour de vous, nous vous y attendons nombreux!!!

NE FÊTEZ PAS SANS ELLE!

Clémence

Monologues

DVD spectacle

Chansons

En vente partout

13^e édition

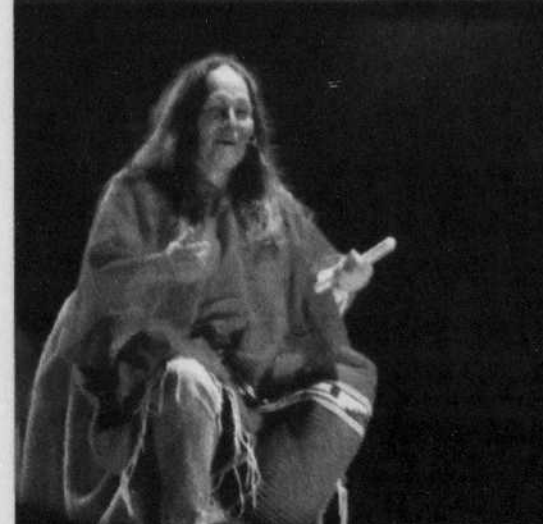
2003

PRÉSENCE AUTOCHTONE

du 10 au 22 juin à Montréal



Le point de vue indigène
dans toutes ses dimensions



L'homme suivra par Jacques Nêwashish

Blues, Blanc, Rouge

Ce soir 19 h 30 à l'Usine C



Le grand spectacle annuel de Présence autochtone. Avec Joanne Shenandoah, Derek Miller, Tom Jackson, Chloé Sainte-Marie et Bob Bourdon. Le rendez-vous musical des Premières Nations aux couleurs de l'amitié.

1345, ave Lalonde, Montréal
Entrée libre, nombre de places limité

Parc Émilie-Gamelin | Ouverture ce midi

Site extérieur du festival

Quatre jours de découvertes et de partage. Arts, métiers, traditions et le meilleur des cultures des Premières Nations. Contes et légendes sous les tipis, chants et danses, ateliers et démonstrations de techniques artisanales.

En soirée, contes sous les tipis à partir de 20 h
Boréades de la danse, dimanche 15 h
De 12 h à 22 h jeudi, vendredi et samedi et de 12 h à 17 h dimanche.
Métro Berri-UQAM, entre Sainte-Catherine Est, Berri, de Maisonneuve Est et Saint-Hubert.

21 juin, Jour national des Autochtones

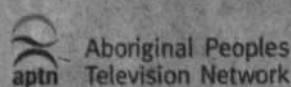
Cérémonies, performances, chants et tambours. L'occasion de raffermir les liens et de nouer de nouvelles alliances.

Belvédère Kondlaronk sur le mont Royal, à 14 h

www.nativelynx.qc.ca



Canada Ville de Montréal Québec Conseil des Arts du Canada Canada Council for the Arts



LE DEVOIR



88.5
csc radio WE

